

Société en Commandite par Actions Faisant Appel Public à l'Épargne
Capital : 924.673.700 dirhams
Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2025
(Ci-après « l'Assemblée »)

Résultats définitifs du vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Mutandis SCA
Tenue le 2 mai 2025 à dix heures, au 22 Boulevard Abdelkrim Al Khattabi, Casablanca.

Le quorum statutaire qui est de moitié (1/2) sur première convocation pour la tenue régulière de l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas été atteint.

En effet, sur les 9.246.737 actions composant le capital social de la Société, seuls les actionnaires détenant 4.334.723 actions étaient présents ou représentés, soit 46,88% du capital social et des droits de vote, alors que le quorum requis est de 4.623.368,5 actions.

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation d'augmentation du capital social d'un montant maximum de 120.000.000 de dirhams par émission d'actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune assorties d'une prime d'émission de 163 dirhams par action, soit un prix de souscription unitaire de 263 dirhams, à libérer intégralement en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de dirigeants de la Société et de ses filiales en application des dispositions de l'article 192 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée ;
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de dirigeants de la Société et de ses filiales ;
- Délégation de pouvoirs au Gérant ;
- Pouvoirs.

Aucune résolution n'a donc pu être adoptée lors de cette première convocation.

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.mutandis.com